

Fiche thématique - Emploi sportif

Engagée depuis 2014, l'action volontariste en matière d'emploi sportif est poursuivie avec le maintien de 447 emplois aidés sur la région Occitanie. Ce soutien aux nouvelles créations d'emploi est destiné à faciliter l'embauche de personnels qualifiés sur les champs techniques, pédagogiques ou administratifs, par des employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi.

Les bénéficiaires

- Les clubs et associations sportives agréés :
 - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
 - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
 - les associations encadrant des sports de culture régionale.
- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives.
- Les groupements d'employeurs légalement constitués, intervenant au bénéfice des associations sportives agréées.

Les projets

L'emploi créé doit s'inscrire au cœur du projet associatif et prendre en compte les dimensions sportives, éducatives, sociales et économiques de la discipline et du territoire concerné. Il doit contribuer à la structuration et au développement de l'association. Il concerne prioritairement l'encadrement et / ou le développement des pratiques.

Le dispositif

Le dispositif des « emplois CNDS » propose une aide dégressive de 34 500 €, répartie sur 4 ans, soit pour un temps plein : 12 000 € en année 1, 10 000 € en année 2, 7 500 € en année 3 et 5 000 € en année 4.

Comment faire une demande ?

Etape 1 : contacter les référents emplois CNDS de la DRJSCS (ligues et comités régionaux) ou des DDCS-PP (comités départementaux et clubs) avant toute demande sur ce dispositif.

Etape 2 : remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention. L'employeur doit :

- justifier la création du poste au regard d'un projet de développement de la structure assorti d'objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement de la pratique sportive ;
- fournir une fiche de poste et un profil de salarié qui aura été déterminé préalablement.

Etape 3 : instruction des dossiers par les services déconcentrés de l'Etat, avis du mouvement sportif et étude des propositions par la Commission Territoriale du CNDS.

Si le dossier est retenu, la demande fait l'objet d'un conventionnement. La reconduction des financements d'une année sur l'autre est soumise à une évaluation.

Les référents emplois des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laurence Jouclas	laurence.jouclas@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 75
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Laure Moreau	laure.moreau@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 49
30 - Gard (DDCS)	Dorith Levy	dorith.levy@gard.gouv.fr	04 30 08 61 60
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Philippe Migeon	philippe.migeon@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Stéphane Liger	stephane.liger@herault.gouv.fr	04 67 41 72 63
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Boris Laurine	boris.laurine@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 28
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Gérard Merou	gerard.merou@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 20
81 - Tarn (DDCSPP)	Didier Cabanel	didier.cabanel@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 61
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Fiche thématique - Apprentissage

► Conditions d'éligibilité

- L'association doit être éligible au CNDS (en référence de la note d'orientation générale)
- La subvention est attribuée pour la durée du contrat d'apprentissage et pour 2 ans maximum
- La formation associée au contrat d'apprentissage doit conduire à une certification figurant à l'annexe II-1 du Code du sport (BPJEPS, BAPAAT, DEJEPS...)
- L'aide se limite notamment aux seules associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention.
- La subvention est calculée de manière à ce que, après déduction de toutes les aides de droit commun et des aides publiques locales éventuelles (collectivités), un coût résiduel de 300 € par mois reste à la charge de l'employeur

► Montant de l'aide financière

L'aide forfaitaire est de 2 000 € maximum par contrat d'apprentissage, pour la durée de la formation.

► Comment faire une demande ?

Etape 1

Contactez les référents emplois CNDS de la DRJSCS (ligues et comités régionaux) ou les DDCS-PP (comités départementaux et clubs) avant toute demande sur ce dispositif

Etape 2

Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention

Etape 3

Instruction des dossiers par les services déconcentrés de l'Etat, avis du mouvement sportif et étude des propositions par la Commission Territoriale du CNDS.

► Les référents emplois des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laurence Jouclas	laurence.jouclas@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 75
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Laure Moreau	laure.moreau@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 49
30 - Gard (DDCS)	Dorith Levy	dorith.levy@gard.gouv.fr	04 30 08 61 60
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Philippe Migeon	philippe.migeon@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Stéphane Liger	stephane.liger@herault.gouv.fr	04 67 41 72 63
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Boris Laurine	boris.laurine@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 28
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Gérard Merou	gerard.merou@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 20
81 - Tarn (DDCSPP)	Didier Cabanel	didier.cabanel@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 61
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Fiche thématique - Sport & handicap

Réalisé en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, ce dispositif, permet aux associations d'obtenir un financement pour l'acquisition de matériel (hors bien amortissable) destiné à la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap.

Un dossier spécifique est à télécharger pour effectuer une demande unique pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et les services de l'Etat.

Les critères d'éligibilité

- L'association (ligue ou comité régional, comité départemental, club) doit :
 - être affiliée à une fédération ;
 - référencée dans le handiguide national des sports ;
 - www.handiguide.sports.gouv.fr.
- Le matériel doit :
 - être destiné à la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap ;
 - être en rapport avec la discipline concernée ;
 - contribuer à la réalisation de projets structurés et structurants.

Comment faire une demande ?

- Remplir le dossier spécifique.
- Envoyer un exemplaire du dossier à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Envoyer un exemplaire à la DRJSCS Occitanie site de Toulouse à l'adresse :

DRJSCS Occitanie
5 rue du pont Montaudran,
BP 7009, 31068 Toulouse cedex 7
- Retour des dossiers : date à déterminer

Le matériel

Le matériel concerné doit avoir une durée d'amortissement de moins de 5 ans.

Exemple de matériel concerné : fauteuils roulants de sport, joëlettes, tricycles, tandems, matériels d'équitation, matériels pour boccia, goallball...

Le matériel d'une durée d'amortissement de 5 ans et plus (bateaux, minibus, matériels de voiles, bateaux d'aviron, kayaks, matériels handifix pour l'escrime, rampes amovibles, potence d'accueils sur bateaux...) relève des subventions d'équipements CNDS.

Les référents des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laurence Jouclas	laurence.jouclas@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 75
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Sylvain Crismanovich	sylvain.crismanovich@aude.gouv.fr	04 34 42 90 41
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 24
30 - Gard (DDCS)	Francis Marchal	francis.marchal@gard.gouv.fr	04 30 08 61 62
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Cécile Argiolas	cecile.argiolas@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 88
32 - Gers (DDCSPP)	Eric Alexis	eric.alexis@gers.gouv.fr	05 62 58 12 74
34 - Hérault (DDCS)	Guillaume Dechavanne	guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr	04 67 41 72 82
46 - Lot (DDCSPP)	Eric Decharme	eric.decharme@lot.gouv.fr	05 65 20 56 64
48 - Lozère (DDCSPP)	Elsa Lhombart	elsa.lhombart@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Françoise Benoit	francoise.benoit@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 24
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Anne Soyer	anne.soyer@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 59
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Patrick Gorinat	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 73

Fiche thématique - Pratique féminine en Quartier de la Politique de la Ville (QPV) ou Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Ce dispositif vise à favoriser la pratique sportive des femmes et des jeunes filles au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Les bénéficiaires

- Les structures éligibles aux subventions de fonctionnement de la part territoriale et affiliées à une fédération

Les projets

Les projets doivent être structurant et s'inscrire dans la durée.

Ils peuvent concerner :

- une déclinaison territoriale des plans fédéraux de féminisation ;
- une augmentation ou une amélioration des offres de pratique physique et sportive à destination des jeunes filles et des femmes ;
- une augmentation de la représentation des jeunes filles et des femmes (bénévoles et professionnelles) dans les instances dirigeantes des structures associatives ;
- un accès facilité des jeunes filles et des femmes aux diplômes sportifs.

Les critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre à au moins une des trois conditions suivantes :

- l'équipement principal, où se déroule la pratique, doit être situé au sein d'un QPV ou d'une ZRR ;
- le siège social du club doit être situé dans un QPV ou une ZRR ;
- les actions développées par la structure concernent des femmes et des jeunes filles habitant majoritairement un QPV ou une ZRR.

Comment faire une demande ?

- Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention à laquelle vous donnerez le titre : « réduire les inégalités – Pratique féminine en QPV ou ZRR* »

* déterminer le territoire concerné

Les référents des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laetitia Parage	laetitia.parage@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 52
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 34
30 - Gard (DDCS)	Dorith Levy	dorith.levy@gard.gouv.fr	04 30 08 61 60
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Jacques Roisin	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Guillaume Dechavanne	guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr	04 67 41 72 82
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Françoise Benoit	francoise.benoit@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 24
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Anne Soyer	anne.soyer@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 59
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Fiche thématique - J'apprends à nager

Le dispositif concerne toute action permettant le développement de l'apprentissage de la natation pour les enfants.

Les conditions d'organisation de stage sont à respecter.

Les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales sont encouragées pour favoriser l'émergence d'une offre de stages co-organisés.

Les bénéficiaires

- Les clubs et associations sportives agréés :
 - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
 - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
 - les associations encadrant des sports de culture régionale.
- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- Les collectivités territoriales ou leurs groupements

Le public visé

Les stages d'apprentissage concernent :

- les enfants entrant en 6ème et résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV et ZRR) ;
- les enfants de 6 à 10 ans ;
- les enfants en situation de handicap.

Les conditions de stage

- Les stages peuvent se dérouler pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires
- La durée minimum doit être de 10 heures et peut être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ainsi que les conditions de pratique
- Le nombre d'enfants est au maximum de 15 par éducateur et par séance afin de favoriser un meilleur apprentissage.
- Les séances doivent être encadrées par du personnel qualifié
- La capacité à savoir nager doit être validée, à la fin du stage, par la réussite au test Sauv'Nage validé par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA). Dans certains cas exceptionnels liés au faible niveau initial des enfants, il peut être envisagé, par l'organisateur des sessions, à la fin du cycle apprentissage, de proposer à sa place, le test d'aisance aquatique
- Les stages doivent être gratuits pour les enfants.

Comment faire une demande ?

Pour les associations

- Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention.

Pour les collectivités

- Compléter le dossier spécifique (lien) et l'adresser à la DDCS-PP de votre lieu d'implantation pour le 19 avril 2017, délai de rigueur.

Les référents des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laetitia Parage	laetitia.parage@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 52
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 24
30 - Gard (DDCS)	Dorith Levy	dorith.levy@gard.gouv.fr	04 30 08 61 60
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Jacques Roisin	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Guillaume Dechavanne	guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr	04 67 41 72 82
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Françoise Benoit	francoise.benoit@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 24
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Anne Soyer	anne.soyer@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 59
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Fiche thématique - Sport, santé, bien-être

Le plan régional « Sport, santé, bien-être » Occitanie vise à promouvoir et développer la pratique d'activités physiques comme facteur de santé publique et comme thérapeutique non médicamenteuse.

L'enjeu est de contribuer à la déclinaison et la mise en œuvre de ce plan sur la région Occitanie par le soutien des actions s'adressant à des publics identifiés comme prioritaires.

► **Les bénéficiaires**

- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- Les associations locales ayant une action structurante reconnue
- Les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé

► **Les publics concernés**

- Femmes enceintes et jeunes mamans
- Petite enfance
- Enfants scolarisés
- Etudiants
- Personnes âgées à domicile
- Personnes âgées en EHPAD
- Enfants en situation de surpoids et obésité
- Public vulnérable (MLI, précaire, sans emploi, carcéral ...)
- Public en entreprise
- Personnes en situation de handicap moteur, cognitif, psychique et mental
- Personnes atteintes d'une pathologie chronique (dont le cancer)

► **Les critères d'éligibilité**

- L'action doit correspondre à une démarche « sport santé »
- L'action doit s'adresser aux publics ciblés par le Plan régional « sport, santé, bien-être »
- L'action doit être pérenne
- L'action doit être structurante (pour le territoire, la discipline, le public)

Ne sont pas éligibles :

- les actions à caractère ponctuel exclusif (colloques, séminaires, journées « sport et santé »...) ne s'inscrivant pas dans un dispositif plus large d'action ;
- les actions locales (limitée à une commune par exemple) sans lien avec un projet territorial ;
- les actions de sensibilisation et d'information à caractère global ;
- les frais de fonctionnement de la structure ;
- les projets ne concernant pas le sport et santé.

► **Comment faire une demande ?**

- Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention
- Compléter et joindre la fiche spécifique « Sport, santé, bien-être » (lien)

Le Plan régional « sport, santé, bien-être » est co-piloté par la DRJSCS et l'ARS, chaque entité contribuant au financement d'actions, et ce en concertation. Afin d'éviter le cofinancement, les actions concernant la petite enfance, les étudiants, les personnes en situation de handicap cognitif, psychique et mental et les personnes âgées en EHPAD sont financées prioritairement, voire exclusivement, par l'ARS.

► **Les référents des services déconcentrés de l'Etat**

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Olivier Coste	olivier.coste@drjscs.gouv.fr	04 67 10 14 80
Occitanie (DRJSCS)	Virginie Ducos	virginie.ducos@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 68
09 - Ariège (DDCSPP)	Arnaud Villemus	arnaud.villemus@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 74
11 - Aude (DDCSPP)	Sylvain Crismanovich	sylvain.crismanovich@aude.gouv.fr	04 34 42 90 41
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 34
30 - Gard (DDCS)	Francis Marchal	francis.marchal@gard.gouv.fr	04 30 08 61 62
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Jacques Roisin	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Eric Alexis	eric.alexis@gers.gouv.fr	05 62 58 12 80
34 - Hérault (DDCS)	Michel Vidal	michel.vidal@herault.gouv.fr	04 67 41 72 67
46 - Lot (DDCSPP)	Eric Decharme	eric.decharme@lot.gouv.fr	05 65 20 56 64
48 - Lozère (DDCSPP)	Emmanuelle Solognac	emmanuelle.solognac@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 00
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Rémy Cazenave	remy.cazenave@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 26
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Didier Cabanel	didier.cabanel@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 61
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Patrick Gorinat	patrick.gorinat@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 73